

17% des Français envisagent d'acquérir des équipements ECS économes

51% des Français possèdent des équipements économes en consommation d'ECS (chauffe-eau thermodynamique, CESI, chaudière bois bûche ou à granulés avec ballon, PAC avec ballon, etc.) et 17% envisagent d'en acquérir. C'est ce qui ressort d'une récente enquête BVA, qui observe que plus de la moitié des ménages ont un système de production d'ECS indépendant du système de chauffage. Dans 80% des cas, il s'agit d'un cumulus électrique. Quand le système de production d'ECS est couplé avec le chauffage, il est au gaz dans 67% des cas. « Le Cesi est LA référence écologique sur le marché, constate l'enquête, mais seulement 1% des ménages en sont équipés. » Quant aux systèmes collectifs, ils sont principalement au gaz (60%), au fioul (20%), solaires ou alimentés par un réseau de chaleur (20%). L'étude observe également que « la gestion/maintenance des équipements de production d'ECS est un domaine éloigné des ménages et largement délégué aux professionnels ». Elle parle même de « perte de maîtrise sur les équipements et les consommations ». Elle ajoute que le plombier/chauffagiste dispose d'un bon capital de confiance et « occupe un rôle central dans la prescription des équipements ». Ainsi, dans le choix d'un appareil de production d'ECS, 51% des personnes interrogées ont confiance dans les conseils des plombiers-chauffagistes, contre 11% dans les conseils de vendeurs de grandes surfaces spécialisées, 4% dans ceux de magazines spécialisés et seulement 2% dans les documentations des fabricants. Et les plombiers-chauffagistes sont sollicités par plus d'un tiers des ménages pour installer leurs équipements ECS.

L'étude constate par ailleurs que les installateurs, les fabricants et les distributeurs « se montrent peu sensibles au poste ECS ». < Les professionnels interrogés s'inscrivent tous dans une logique de l'offre et valorisent les solutions connues et maîtrisées. La formation en matière d'ECS ne représente pas un enjeu fort pour eux, d'autant qu'ils considèrent que leurs compétences sont suffisantes dans ce domaine. Le positionnement des installateurs, notamment les plombiers-chauffagistes, est davantage centré sur la vente et l'installation que sur le conseil et l'accompagnement des clients vers des équipements économes. Pour eux, la maîtrise de l'énergie n'est pas un argument de vente suffisant face à la réputation d'une marque. Ils préfèrent prescrire des équipements éprouvés plutôt que prendre des risques sur des produits innovants ou méconnus. > L'étude révèle par ailleurs que le coût de l'ECS est largement méconnu des ménages, qui surestiment sa part dans la facture d'énergie : ils la situent à 19%, alors qu'elle est en moyenne de 10 à 15%. L'enquête observe également que « le dysfonctionnement ou la panne sont les principaux facteurs qui poussent les ménages au remplacement des équipements d'ECS ». < Même si le prix est un critère de premier ordre, les ménages expriment aussi des exigences en termes d'efficacité, de durabilité et d'esthétique pour choisir un nouvel équipement. L'éthique (réduire son impact environnemental) joue également un rôle important dans l'esprit des consommateurs. > Et l'étude parle, à ce propos, de « montée de la préoccupation environnementale des ménages ».

Imposer réglementairement la gestion active de l'énergie ?

Introduire dans les appels d'offres publics d'équipements énergétiques du bâtiment l'obligation de considérer non le prix d'achat, mais le coût cumulé des produits sur la totalité du cycle de vie (y compris la maintenance). Telle est l'une des recommandations d'un rapport sur les économies d'énergie dans les bâtiments, qui, rédigé par les parlementaires Jean-Yves Le Déaut et Marcel Deneux, doit être présenté le 8 septembre prochain pour examen par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Entre autres recommandations, ce rapport souhaite une obligation de gérer les intermittences d'occupation. Il demande, par ailleurs, la suppression de la possibilité d'obtenir des CEE en lien avec l'installation d'équipements « sans projet de rénovation d'ensemble ». Il demande aussi une « mise en extinction progressive » des aides fiscales pour l'installation au coup par coup d'équipements, là encore « hors de tout audit d'ensemble des besoins de rénovation ». Le rapport estime aussi que le moteur de calcul de la RT2012 « traite d'une façon désavantageuse » l'EnR produite par les PAC. Il juge d'autre part que la gestion active de l'énergie dans les bâtiments mériterait, au moins dans un premier temps, d'être instaurée dans les immeubles de plus de 1000 m². Le rapport demande une intégration des systèmes de gestion active de l'énergie au moteur de calcul de la RT2012. Il demande également une obligation « minimale » pour l'installation d'équipements de suivi des consommations énergétiques réelles.

Propane : bonne évolution du nombre de clients, mais recul de la consommation

Le nombre de nouveaux consommateurs de propane en citerne a progressé d'une douzaine de % au cours du premier semestre 2014, principalement en raison d'un basculement, vers le propane, de maisons individuelles du parc social jusqu'alors équipées d'appareils de chauffage électrique. C'est ce que vient d'indiquer, lors d'un entretien exclusif avec *ThermPresse*, Joël Pedessac, directeur général du Comité français du butane et du propane. Il nous a précisé que ce basculement était un phénomène « assez nouveau ». Et que, d'une façon générale, la RT2012 avait « peut-être » contribué au léger redressement du nombre total de clients chauffés au propane que l'on constate actuellement. Ce nombre (plus de 700 000 clients) avait « légèrement » diminué ces dernières années, essentiellement pour deux raisons : d'une part, des remplacements de chaudières au propane par des PAC, d'autre part, de nouveaux raccordements au réseau de gaz naturel. Mais, par ailleurs, M. Pedessac constate une baisse de la consommation française de propane, consommation qui se situe aujourd'hui en dessous des 2 millions de tonnes par an, alors qu'elle avoisinait les 3 millions de tonnes au début de la décennie. Il pense que ce recul s'explique surtout par le fait que les consommateurs de propane - qui vivent plutôt en maison individuelle - ont davantage investi que d'autres ménages, dans la rénovation énergétique de leur logement : changement de chaudière, etc. M. Pedessac craint que le marché ne finisse l'année « très en dessous des 2 millions de tonnes ».

- **EN BREF.** Au 1er trimestre 2014, le chiffre d'affaires des petites entreprises de chauffage-plomberie-sanitaire a reculé de 5% par rapport à la même période de 2013 (source : FCGA). Selon la Capeb, les entreprises artisanales de chauffage/plomberie/couverture ont enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 1% au second trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente. À l'UECF, on prévoit une décroissance d'activité des installateurs en chauffage et climatisation de 1,6% en 2014.

- **EN BREF.** Création d'un titre professionnel de chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment, essentiellement pour les petits chantiers. Ce chargé d'affaires devra « étudier les solutions techniques les plus pertinentes ».